ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur le devenir de l'Office national des anciens combattants (ONACVG)

Question écrite n° 21669

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre des armées sur la pérennité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et de ses directions départementales. En effet, depuis sa création au cœur de la Grande Guerre en 1916, cette institution apporte une assistance et un soutien moral et matériel à plus de 3 millions d'anciens soldats et victimes des différents conflits. Sous tutelle du ministère des armées, l'établissement public de l'ONACVG occupe également une place importante dans le cadre de la transmission de la mémoire et des valeurs du monde combattant. L'ONACVG a notamment été particulièrement impliqué pour l'organisation des célébrations du centenaire de la Première Guerre mondiale. Plusieurs parlementaires et personnalités se sont prononcés dernièrement en faveur de la dissolution de l'ONACVG et de ses antennes départementales qui assurent un maillage territorial mémoriel important. Aujourd'hui, le monde combattant s'inquiète de la disparition d'une institution qui a pourtant démontré son utilité publique depuis 103 ans. Les anciens soldats de France et leurs familles s'émeuvent déjà de ce qui s'apparenterait à une nouvelle marque de mépris après le choix du Président de la République de ne pas intégrer de secrétariat d'État aux anciens combattants dans son Gouvernement. Il lui demande si elle peut garantir aux associations de combattants et de victimes de guerre que l'ONACVG sera bien maintenu en tant qu'établissement public et que ses moyens seront préservés pour mener à bien ses missions.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État auprès de la ministre des armées tient à rappeler tout l'attachement qu'elle porte à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), acteur majeur de la mémoire et de la solidarité. En effet, l'existence de l'ONACVG, « maison des anciens combattants et des victimes de guerre », demeure, aujourd'hui comme hier, essentielle. Cet établissement public accompagne les combattants de tous les conflits et, par son action, traduit l'exigence de solidarité qu'imposent les nombreuses situations sociales des anciens combattants et de leurs veuves. Il soutient de plus les pupilles de la Nation et les victimes d'actes de terrorisme. Outre sa mission principale, qui est de veiller à la mise en œuvre du droit à reconnaissance et à réparation au profit de ses ressortissants, il contribue à la promotion des valeurs républicaines et à la préservation de la mémoire combattante. Il s'appuie, pour l'ensemble de ses actions, sur un réseau unique de services et de correspondants présents sur tout le territoire français et à l'étranger. L'ONACVG dispose d'un maillage territorial composé de 100 services départementaux 2 services d'outre-mer en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie et 3 services en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie). Placés sous l'autorité de la directrice générale de l'ONACVG et des préfets, qui président les conseils départementaux de l'établissement public qui ont été renouvelés en 2019, ces services de proximité animent un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation. Les missions de ces services ont évolué au gré des réorganisations du ministère en charge des anciens combattants et des mesures de rationalisation décidées par les gouvernements successifs. Ainsi, en 2015, ils ont pris en charge les responsabilités des préfectures pour la gestion des dispositifs instaurés pour venir en aide aux rapatriés de la guerre d'Algérie. Par ailleurs, la modernisation et la rationalisation de l'Office

ont été poursuivies en 2018, conformément au contrat d'objectifs et de performance 2014-2018. L'ONACVG a ainsi transféré à d'autres opérateurs l'ensemble des établissements médicaux-sociaux et les écoles de reconversion professionnelle placés sous son autorité, et adapté le format de ses services départementaux. Le traitement des prestations est désormais confié à des pôles de compétences mutualisés, à un niveau interdépartemental ou national. Toutefois, face à la diminution notable et régulière du nombre de ses ressortissants et à l'évolution des différentes catégories de ces derniers, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation de l'ONACVG. Aussi, le dernier conseil d'administration de l'Office a voté en juillet 2019 un document d'orientation stratégique qui prévoit d'adapter son organisation, de diminuer ses effectifs d'environ 10 % entre 2019 et 2021, et de simplifier sa gouvernance. Un audit de l'établissement sera mené à l'automne prochain par l'inspection générale des finances, le contrôle général des armées et l'inspection générale de l'administration afin de faire des propositions d'adaptation de l'ONACVG. Dans ce cadre, comme la secrétaire d'État l'a rappelé à plusieurs reprises, lors de ses différentes allocutions ou auditions, la dimension locale de l'ONACVG constitue un outil de proximité au service du monde combattant d'une extrême richesse. La secrétaire d'État restera attentive au maintien du maillage territorial de l'Office.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bilde
Circonscription : Pas-de-Calais (12e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21669
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Armées
Ministère attributaire : Armées (Mme la SE auprès de la ministre)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juillet 2019, page 6796
Réponse publiée au JO le : 15 octobre 2019, page 8781